COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2021-81

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 juin 2013 fixant la liste des titres spéciaux de paiement dématérialisés en application de l'article L. 525-4 du code monétaire et financier ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 16 novembre 2021,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 16 novembre 2021.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Sébastie RASPILLER